



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la sixième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 15 septembre 2021 à 19 h au moyen de la plateforme Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Raymond Poirier	Président
Julie Bellavance	Vice-présidente
Martin Claveau	Trésorier
Pascal Marier-Dionne	Secrétaire
Aude Brassard-Hallé	Administratrice
Marie-Soleil Guérin-Girard	Administratrice
Marjorie Ramirez	Administratrice
Michaël Gosselin	Administrateur
Pascal Apollon	Administrateur
Sébastien Lachance	Administrateur
Vincent Dricot	Administrateur

IL Y A QUORUM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques Arrondissement de La Cité-Limoilou
Dominique Gagnon	Chargée de projets, Accès transports viables
Marie-Pierre Larose	Urbaniste, Ville de Québec
Suzanne Verreault	Conseillère municipale du district de Limoilou

En raison de la pandémie, les membres du conseil de quartier ont participé à une visioconférence. Outre les personnes mentionnées, 23 personnes ont assisté à la rencontre du 15 septembre 2021.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée	19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Demande d'opinion : Ajout de l'usage habitation avec services communautaires pour les bâtiments jumelés ou en rangée dans la zone 19202Mc, 1re Avenue (R.C.A.1V.Q. 439)	19 h 05
4. Présentation : Usages et fonctions des ruelle du Vieux-Limoilou : retour d'enquête, par Dominique Gagnon, chargée de projets – transports actifs, Accès transports viables	19 h 45
5. Présentation : Priorités du conseil de quartier du Vieux-Limoilou pour les élections fédérales 2021	20 h 15
6. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021	20 h 25
7. Période d'information de la conseillère municipale	20 h 30
8. Période de questions et de commentaires du public	20 h 40
9. Proposition de résolution : Zone d'innovation Littoral Est	20 h 55
10. Proposition de résolution : Sécurité routière dans le Vieux-Limoilou	21 h 10
11. Proposition de résolution : Verdure en façade	21 h 20
12. Participation du conseil de quartier à la consultation publique concernant les quartiers de la Canardière	21 h 30
13. Période d'échange, d'information et de suivi concernant les comités externes du conseil de quartier	21 h 40
• Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville	
• Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec	
• Comité cohabitation Port-Communauté	
• Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles	
• Table de concertation Vélo des conseils de quartier	
• Table de concertation Mobilité des quartiers centraux	
• Table de concertation des conseils de quartier de Limoilou	
14. Suivis des dossiers	22 h 15
• Révision de la norme de nickel par le gouvernement du Québec	
• Tunnel Québec-Lévis	
• Ruelles	
15. Suivi des projets	22 h 30
• Limoil'Air	
• Frigo-partage dans le Vieux-Limoilou	
• Bac à jouets communautaires	
16. Fonctionnement du conseil de quartier	22 h 40
• Correspondance et communications	
• Trésorerie	
• Paiement secrétariat	
17. Divers	22 h 50
• Promenades ruelles vertes	
•	
18. Levée de l'assemblée	23 h

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 07. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Raymond Poirier fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR AUDE BRASSARD-HALLÉE, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 15 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Demande d'opinion : Ajout de l'usage habitation avec services communautaires pour les bâtiments jumelés ou en rangée dans la zone 19202Mc, 1re Avenue (R.C.A.1V.Q. 439)¹

Anne Pelletier cède la parole à sa collègue Marie-Pierre Larose, urbaniste à la Ville de Québec, qui présentera le dossier aux membres.

Un rapport de consultation sera rédigé, puis annexé au procès-verbal. Les membres pourront également le consulter sur le site Web du conseil de quartier.

4. Présentation : Usages et fonctions des ruelles du Vieux-Limoilou : retour d'enquête, par Dominique Gagnon, chargée de projet – transports actifs, Accès transports viables

Dominique Gagnon présente les résultats de l'enquête qu'a menée le conseil de quartier, en collaboration avec Accès transports viables, au sujet des usages et des fonctions des ruelles du Vieux-Limoilou. Elle explique d'abord la mission d'Accès transports viables de défendre les droits des utilisateurs des transports collectifs et de faire la promotion des modes de transport durable, avant de présenter les résultats généraux de l'enquête, obtenus grâce à un questionnaire distribué aux citoyens du quartier.

¹ Documentation disponible ici : <https://participationcitoyenne.ville.quebec.qc.ca/ajustement-nombre-logementsrca1vq439>

Le conseil de quartier s'est impliqué dans la promotion du sondage. Articles dans les médias locaux, présence sur les réseaux sociaux, distribution de publicités et envoi de courriels ont réussi à attirer 439 répondants représentant plus de 1000 citoyens.

Grâce à cette enquête, le conseil de quartier et Accès transports viables ont pu découvrir, au sujet des répondants :

- Que 62,8 % d'entre eux étaient des femmes;
- Que la majorité des ménages sondés étaient composés d'une ou de deux personnes;
- Que 55 % d'entre eux étaient propriétaires;
- Que la moitié habitait son logement depuis au moins cinq ans, et que les deux tiers habitaient le quartier depuis plus de cinq ans;
- Que 43 % d'entre eux avaient de l'intérêt pour les projets d'aménagement des ruelles.
- Que 85% des résidents fréquentaient les ruelles en tant que piétons.

Dominique Gagnon mentionne que l'analyse des résultats a pu mener à différentes conclusions. Il semblerait que plus les habitants des logements bordant les ruelles y résideraient depuis longtemps, plus ils seraient en faveur du développement d'un projet d'aménagement. En outre, les nouveaux arrivants auraient un intérêt marqué pour ce type de projet. Les résidents des ruelles seraient préoccupés par la circulation de transit et par la vitesse des automobilistes de passage dans leur milieu de vie.

Actuellement, les ruelles servent principalement de stationnement, de passage pour les utilisateurs du transport actif et d'accès pour la circulation automobile locale. La plupart des répondants aimeraient voir leur milieu de vie devenir plus sécuritaire, propice aux usages multiples (circulation, aires de jeux ou de repos, lieux de rassemblement, espaces verdis, etc.) L'ajout, comme le maintien des stationnements, pour les répondants avant ou sans enfants, n'a pas été jugé prioritaire.

82 % des répondants ont affirmé que la dynamique des ruelles n'était pas la même, été comme hiver. À ce sujet, plusieurs d'entre eux (37.5 %) ont d'ailleurs mentionné se sentir plus en sécurité durant la saison froide.

Les ruelles ont toutes leurs particularités. Dans la ruelle du parc Roland-Asselin, par exemple, les conflits entre les différents usages sont plus marqués. Le comité de la ruelle de la 3^e Avenue, entre la 4^e et la 5^e Rue, est très actif, les résidents y demeurant depuis longtemps. La ruelle près de la 3^e Avenue, entre la 13^e Rue et 2^e Rue, de son côté, est victime d'enjeux de vitesse et de circulation de transit, servant presque exclusivement de stationnement.

L'éclairage, la propreté, l'entretien de la chaussée, le drainage, la sécurité des enfants et des déplacements scolaires, de même que la discontinuité, pour les piétons, du passage entre deux ruelles sont d'autres enjeux qui ont été mentionnés par les répondants de l'enquête.

Avec les données recueillies, le conseil de quartier aimerait développer, toujours en collaboration avec Accès transports viables, une trousse d'intervention qui permettrait aux résidents des ruelles de répondre aux différents enjeux documentés.

Suzanne Verreault remercie le conseil de quartier et Accès transports viables pour le travail accompli.

5. Présentation : Priorités du conseil de quartier du Vieux-Limoilou pour les élections fédérales 2021

Raymond Poirier mentionne que le conseil de quartier a rédigé une liste de ses priorités visant non seulement à informer les candidats fédéraux des préoccupations des citoyens du Vieux-Limoilou, mais également à analyser les différents programmes qui lui sont présentés.

Les sept priorités du conseil de quartier portent :

- Sur le financement des logements sociaux et communautaires (favoriser la mixité sociale et amenuiser les impacts de l'embourgeoisement);
- Sur le refus de financer le tunnel autoroutier Québec-Lévis;

- Sur la révision du mode de financement des organisations portuaires (permettre la mise à niveau des infrastructures);
- Sur les limites de la volonté d'expansion des organisations portuaires, et sur le développement de projets en cohérence avec la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la qualité de vie des populations voisines;
- Sur le développement d'une politique publique permettant la diminution des contaminants à usage domestique;
- Sur le soutien d'alternatives liées à la promotion de la mobilité active;
- Sur la mise en valeur du patrimoine de Limoilou.

À une question de Julie Bellavance, Raymond Poirier répond que cette liste de priorités sera non seulement acheminée aux candidats, mais aussi relayée sur Monlimoilou.com.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 juin 2021

Julie Bellavance propose de supprimer la première phrase du deuxième paragraphe de la page 9.

RÉSOLUTION 21-07-36 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2021

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2021, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Période d'information de la conseillère municipale

Suzanne Verreault prend la parole. Elle explique :

- Que les résultats de la dernière campagne d'échantillonnage de l'incinérateur montrent que les démarches de la Ville ont porté leurs fruits : l'incinérateur, pour la première fois, respecte tous les standards du gouvernement en fait de paramètres normés. Aucun dépassement n'a été enregistré. Plus les matières résiduelles seront détournées de l'incinérateur pour aller aux bons endroits (centre de biométhanisation, centre de récupération des matières organiques et écocentre, notamment), plus efficace sera leur gestion. La Ville poursuit ses démarches de sensibilisation.
- Que la Ville de Québec a mandaté une firme afin qu'une réglementation sur l'usage des pesticides soit mise en place.

Julie Bellavance mentionne qu'un représentant de la Ville a conseillé à son comité de ruelle l'utilisation de glyphosate. Suzanne Verreault prend note de ce commentaire.

La conseillère ne participera pas aux rencontres du conseil de quartier durant la période électorale.

8. Période de questions et de commentaires du public

À une question de Pascal Marier-Dionne, qui n'a toujours pas obtenu de confirmation quant à sa participation au projet-pilote de récupération des matières compostables, mais qui a reçu le sondage qui accompagne généralement le matériel distribué, Suzanne Verreault répond qu'il s'agit peut-être d'une erreur administrative.

Sébastien Lachance, utilisateur des pistes cyclables autour de la rivière Saint-Charles, remarque que plusieurs véhicules électriques empruntent ce chemin, souvent à grande vitesse. Suzanne Verreault explique que la Ville est au vent de cet enjeu de sécurité. Elle réfléchit d'ailleurs à une solution.

Étienne Grandmont ajoute que selon la réglementation du MTQ, les aides à la mobilité motorisées autre que les triporteurs, les fauteuils roulants et les quadriporteurs n'ont normalement pas accès à la piste cyclable. Aussi, il pense que la municipalité devrait faire de la sensibilisation afin que cette réglementation soit appliquée. Le citoyen dénonce également le fait que les bandes cyclables servent souvent de stationnement temporaire, que ce soit pour les facteurs, les déménageurs ou les livreurs. Il pense que des mesures devraient être prises afin que ce genre de situation soit évité. Suzanne Verreault pense que ces enjeux devraient être soulevés dans le cadre de la période électorale. Elle pense que ces réglementations devraient faire l'objet d'une réflexion de la part de la Ville. Elle en fera d'ailleurs part à l'équipe concernée.

Pascal Marier-Dionne mentionne que la Table de concertation vélo réfléchit à ces usages des pistes et bandes cyclables. Il explique que la définition de ces chemins est établie par l'appareil fédéral, ce qui complique la mise en place de solutions. Michael Gosselin appelle fréquemment le 3-1-1 au sujet du problème de stationnement sur les bandes cyclables.

Marjorie Ramirez aimerait connaître les démarches de la Ville et du service de police en lien avec les incendies criminels dans le quartier. Suzanne Verreault prend note de cette question.

Une citoyenne aimerait connaître le plan de sensibilisation de la Ville en lien avec la diminution des limites de vitesse à 30 km/h dans les quartiers centraux. Suzanne Verreault répond que des campagnes de sensibilisation sont déployées (publicité télé et dans les médias papiers, etc.) Des radars mobiles ont été installés. Le plan d'action de la stratégie de sécurité routière consigne les actions qui seront prises durant les prochains mois. La municipalité, en outre, compte sur les efforts collectifs.

Michael Gosselin a remarqué que la Ville a donné des cadeaux aux automobilistes. Il pense que ce sont les cyclistes qui auraient dû recevoir des présents, comme ce sont les automobilistes qui génèrent les problèmes de sécurité routière.

Martin Claveau pense que les radars mobiles sont efficaces. Il ajoute qu'un outil du même type pourrait être installé près du parc d'Iberville. Suzanne Verreault explique que les zones scolaires ont d'abord été priorisées. Des radars devraient être installés ailleurs en ville durant les prochains mois. Le trésorier ajoute qu'il a, lui aussi, remarqué les problèmes générés par les aides à la mobilité électriques sur le réseau cyclable.

Une citoyenne, porte-parole des comités des ruelles de la Caserne et du Clocher, mentionne qu'à la suite de son passage au dernier conseil de quartier, les organisations dont elle est membre ont pu apprendre que Revenu Québec était responsable de leurs ruelles. Après une rencontre avec des fonctionnaires de la Ville, les membres des comités ont réussi à faire préautoriser leurs travaux, à condition que l'infrastructure reste intacte (sans excavation ni plantation d'arbres.) Considérant que les comités souhaitaient mettre en place un projet d'infrastructure, Suzanne Verreault les a appuyés dans leurs démarches. La conseillère explique qu'un dialogue a eu lieu entre la Ville et le ministère du Revenu. Une première rencontre a d'ailleurs eu lieu. Il semblerait que les employés de la Ville aient présenté au ministère ce que représentait le projet d'aménagement.

9. Proposition de résolution : Zone d'innovation Littoral Est

Raymond Poirier présente une résolution aux membres.

RÉSOLUTION 21-07-37 CONCERNANT LA ZONE D'INNOVATION LITTORAL EST

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier du Vieux-Limoilou n'a pas été formellement consulté sur la Zone d'innovation Littoral Est, malgré le fait que le secteur est voisin d'une partie des terrains ciblés pour la création de la Zone, et malgré le fait que ses citoyennes et citoyens subiront pour des décennies les conséquences des choix qui seront fait pour son développement;

CONSIDÉRANT qu'en dehors de deux séances d'informations tenue à l'automne 2020, l'une à huis-clos à l'attention du conseil de quartier de Maizerets, l'autre publique, il n'y a pas eu de démarche de consultation publique formelle concernant la Zone d'innovation Littoral Est;

CONSIDÉRANT que la consultation de 2020 sur la vocation de l'ancien site du dépôt à neige, ainsi que la consultation actuellement en cours sur les «Quartiers de la Canardière» soit ne concernent qu'un aspect de la Zone d'innovation Littoral Est, soit englobent la Zone dans un développement plus large, lié à d'autres projets structurants pour le secteur, comme le Tramway de Québec ou le méga-hôpital L'Enfant-Jésus;

CONSIDÉRANT qu'un projet comme la Zone d'innovation Littoral Est aura un effet fort et durable sur l'avenir des quartiers qui l'entourent, dont le Vieux-Limoilou, et de ce fait que les citoyennes et citoyens de notre quartier et des autres secteurs voisins de la Zone ont le droit de participer de façon active et concrète à son développement;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu d'implanter le projet de la Zone d'innovation Littoral Est est dans des quartiers qui sont parmi les plus défavorisés de la Ville de Québec, et que ce projet entraînera fort probablement un embourgeoisement de ces quartiers, et qu'aucun mécanisme ne semble prévu pour contrer ces effets;

CONSIDÉRANT qu'un projet de l'ampleur de la Zone d'innovation Littoral Est ne peut faire abstraction de son acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT que, bien qu'il ait été dit en conférence de presse que des éléments restaient à confirmer ou attacher quant à la reconnaissance de la Zone d'innovation Littoral Est par le gouvernement du Québec, des actions concrètes ont tout de même été posées par l'administration municipale et ses partenaires, dont l'embauche d'un gestionnaire, ou encore les préparatifs entourant la vente d'une partie des terrains ciblés pour sa mise en oeuvre;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, ces développements se font en l'absence de l'apport de citoyennes et citoyens, plutôt qu'en collaboration avec le milieu;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR PASCAL MARIER-DIONNE, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

DEMANDE à la Ville de Québec d'assurer et soutenir la participation active des citoyennes et citoyens dans le développement de leur quartier , notamment par la mise en place d'un calendrier clair de consultation publique sur la Zone d'innovation Littoral Est, ainsi que par une approche de co-création avec le milieu, de façon à ce que l'ensemble des développements des quartiers se fassent de concert avec les acteurs locaux, en respect des besoins et attentes de ceux-ci;

DEMANDE à la Ville de Québec de mettre en place un moratoire sur toute vente de terrains relative à la Zone d'innovation Littoral Est tant et aussi longtemps qu'il aura été impossible de mettre en place ces mécanismes de participation citoyenne, afin de s'assurer que ceux-ci ne soient pas uniquement mis devant un fait accompli et informé de celui-ci, mais qu'ils puisse avoir un apport réel sur le développement de cette initiative d'envergure et transformatrice pour leurs quartiers;

DEMANDE à la Ville de Québec de s'assurer que les citoyens et citoyennes des quartiers voisins de la Zone d'innovation Littoral Est soient également partie prenante de sa gouvernance, et de ce fait, que la gouvernance soit revue dès que possible afin que les citoyennes et citoyens y aient une place pertinente, plutôt que leur participation ne soit limitée à un siège sur une douzaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michael Gosselin craint que la ZILE mette de la pression sur le marché immobilier, contribuant à l'embourgeoisement, à la mort d'un milieu de vie. Il pense que de soumettre ces terrains à la loi du marché mette en péril la construction de logements sociaux, la mixité sociale et la qualité de vie de ses résidents.

Suzanne Verreault explique que les terrains situés sur la zone du littoral ne peuvent être suffisamment décontaminés pour que des immeubles résidentiels y soient construits. Ces terrains seront vendus, non pas donnés à des entreprises. Le secteur dans laquelle est située la zone doit être requalifié. Le projet, en outre, mise sur le développement durable et comporte un grand volet social. La conseillère invite les administrateurs à voir le projet d'un œil plus positif.

Julie Bellavance pense que les administrateurs doivent se demander si une zone d'innovation est la meilleure manière de requalifier Maizerets. Les emplois créés par le projet pourraient, en effet, mener à l'embourgeoisement du secteur et à la perte de la mixité sociale.

10. Proposition de résolution : Sécurité routière dans le Vieux-Limoilou

Raymond Poirier propose deux résolutions aux membres.

RÉSOLUTION 21-07-38 CONCERNANT LA MISE EN APPLICATION DU PLAN DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT que des nouvelles limites de vitesse ont été adoptées en cours d'année 2021 par la Ville de Québec, et qu'une nouvelle signalisation n'a été mise en place;

CONSIDÉRANT que, de l'observation des résidents et résidentes, la vitesse demeure problématique sur de multiples artères, alors que la nouvelle réglementation ne semble pas observée par les automobilistes, de façon générale;

CONSIDÉRANT que ces changements de vitesse sont nécessaires afin d'offrir des déplacements actifs plus sécuritaires aux résidents et résidentes du Vieux-Limoilou, autant qu'à soutenir une meilleure qualité de vie pour ceux-ci et celles-ci;

CONSIDÉRANT que les habitudes des automobilistes demeurent bien ancrées, et qu'un simple changement de signalisation n'est pas - malheureusement - en mesure de susciter, à lui seul, un changement de culture chez ceux-ci;

CONSIDÉRANT que les artères jugées plus problématiques, sur le plan de la vitesse automobile et de la sécurité des déplacements, le demeurent toujours - c'est, par exemple, le cas sur des artères résidentielles comme la 4e Avenue ou encore la 1ère Rue;

CONSIDÉRANT que le mauvais aménagement d'une rue peut être responsable d'un accident;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou recommande à la Ville de Québec :

- De bonifier l'approche de signalisation déjà mise en place, soit par l'ajout de panneaux additionnels, soit par la mise en place de mesures de sensibilisation à l'attention des automobilistes, comme par exemple des afficheurs intelligents de vitesse;
- De mettre en place dès que possible des mesures d'apaisement de la circulation qui viendront accompagner la nouvelle signalisation - que ce soit des déviations verticales ou horizontales, ou encore des entraves;
- De mener des actions de sensibilisation en lien avec le respect des limites de vitesse auprès des automobilistes, comme des campagnes publicitaires dans les médias traditionnels, les médias Web ainsi que dans les médias sociaux;
- De mettre en place une signalisation adéquate pour les corridors scolaires, dans la mesure où la signalisation actuelle, petite et en hauteur, n'est pas suffisamment visible ou significative;
- De prendre en compte que, bien souvent, avec le retrait des pistes cyclables et des infrastructures estivales, ou encore l'invisibilisation des traverses piétonnes, les enjeux de vitesse deviennent plus importants avec l'approche de l'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 21-07-39 CONCERNANT LA 4^E AVENUE

CONSIDÉRANT que la 4e Avenue est considérée comme une artère à risque ou dangereuse, par de nombreux résidentes et résidents du Vieux-Limoilou;

CONSIDÉRANT que, dans la consultation publique menée en 2018-2019 par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou, la 4e Avenue avait été ciblée de façon précise dans de nombreux commentaires, alors que les citoyennes et citoyens se montraient préoccupés par la vitesse de circulation et les enjeux associés;

CONSIDÉRANT que, dans cette même enquête, la sécurité routière - notamment sur la 4e Avenue - était arrivée au second rang des priorités choisies par les répondantes et répondants parmi un ensemble de chantiers proposés pour le quartier, avec un score de 7,7 sur 10, et une majorité de répondants ayant donné à la mesure un score supérieur à 7;

CONSIDÉRANT que la vitesse de circulation sur la 4e Avenue est donc un enjeu jugé prioritaire pour les résidentes et résidents du quartier;

CONSIDÉRANT la très grande fluidité de circulation permise par de longues périodes de feux verts synchronisés, et l'absence de feux;

CONSIDÉRANT que des enjeux quant à la sécurité des déplacements sont tout particulièrement perçus pour la portion nord de l'artère, alors qu'il n'y a pas de feux de circulation permettant un passage sécurisé entre la 13e et la 18e Rue, alors qu'il est possible de traverser à des feux de circulation à la 4e, 6e, 8e, 11e et 12e Rue - les passages d'est en ouest étant soutenus uniquement par des passages piétons qui, malheureusement, ne sont que peu ou pas respectés par les automobilistes;

CONSIDÉRANT que la présence d'infrastructures de proximité telles que le parc Ferland ou le Centre communautaire Ferland, ou encore la présence d'institutions scolaires comme le Cégep Limoilou ou les écoles Jean-de-Brébeuf et Saint-Fidèle, amènent ou justifient un lot important de transit actif d'un côté à l'autre de l'artère;

CONSIDÉRANT qu'en dehors des feux de circulation et de quelques passages piétonniers, il n'y a aucune mesure d'apaisement de la circulation qui a été mise en place pour la 4e Avenue, alors que sa largeur importante peut susciter des comportements à risque chez les automobilistes - dont le non-respect des vitesses de circulation;

CONSIDÉRANT que la 4eme avenue est un milieu de vie habité et densément peuplé, que des citoyennes et citoyens ont manifesté, à des administrateurs et administratrices du conseil de quartier, être préoccupés par la sécurité des déplacements sur cette artère;

CONSIDÉRANT que des automobilistes transitent sur cette artère sans égard au milieu de vie traversé et au respect des limitations de vitesse;

CONSIDÉRANT que l'impact du passage du Tramway de Québec sur cette artère ne se fera pas sentir avant plusieurs années, et cela, uniquement pour la portion sud de l'avenue;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR VINCENT DRICOT, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou à la Ville de Québec de répondre favorablement à ces préoccupations quant à la sécurité des déplacements piétons sur la 4e Avenue par le biais de diverses mesures, comme :

- En mettant en place une meilleure signalisation en ce qui concerne les passages piétons;
- En reconsidérant l'ajout de feux de circulation supplémentaires pour la portion nord de l'artère, et la diminution du temps de synchronicité des feux verts ;

- En mettant en place des mesures d'apaisement de la circulation supplémentaires, comme un élargissement des trottoirs, l'ajout de trames vertes, ou encore un rétrécissement de la chaussée aux intersections ou passages piétons;
- En amorçant un processus de transformation de l'avenue en artère conviviale, à l'image de la transformation réalisée pour le chemin de la Canardière;
- En évaluant la possibilité d'implanter une bande ou piste cyclable sur la 4e Avenue;
- Ou en réalisant toute autre mesure jugée pertinente qui pourraient permettre l'atteinte de ces objectifs de sécurité et de convivialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Étienne Grandmont pense qu'un aménagement cyclable aurait pu être imaginé pour la 4^e Avenue. Cette mesure, en plus d'accommoder les cyclistes, provoquerait un rétrécissement de la chaussée. Vincent Dricot mentionne que la Ville priorise les aménagements est-ouest pour les projets de rues partagées. Sébastien Lachance ajoute que la piste cyclable du côté nord de Lairet pourrait être prolongée du côté sud de la 4^e Avenue.

Une citoyenne mentionne que la 8^e Avenue est tout aussi problématique que la 4^e Avenue. Pascal Marier-Dionne mentionne que la Ville entend requalifier la 8^e Avenue à court terme. Anne Pelletier explique que ce projet a été mis sur la glace. Suzanne Verreault, pour sa part, ajoute que les consultations reprendront après la période électorale.

Martin Claveau pense que la Ville devrait se pencher sur la qualité des trottoirs du quartier, notamment sur la 4^e Avenue. Suzanne Verreault explique que la rénovation des trottoirs doit s'inscrire dans un projet plus global de requalification des rues. Étienne Grandmont ajoute que la reconfiguration des trottoirs mériterait, elle aussi, d'être intégrée à la révision du guide de conception géométrique des rues. Suzanne Verreault se renseignera quant à l'avancement de la rédaction du nouveau guide.

Julie Bellavance pense que des mesures devraient être prises pour que l'interdiction de virage à gauche sur la 4^e Avenue soit respectée.

11. Proposition de résolution : Verdre en façade

Marjorie Ramirez propose une résolution aux membres.

RÉSOLUTION 21-07-40 CONCERNANT LA VERDURE EN FAÇADE

CONSIDÉRANT que les approches préconisées par les administrations municipales en matière de verdissement en façade font, de façon générale, la promotion d'un jardin à l'anglaise, munie d'un gazon du Kentucky parfaitement vert et coupé - un type de gazonnement qui s'est répandu dans la sphère urbaine et périurbaine dès les années 1950;

CONSIDÉRANT que ces approches d'aménagement ont été généralisées au fil des années 1950, d'un côté avec l'essor des banlieues et, de l'autre, avec l'accessibilité toujours plus grande aux outils mécaniques de tonte du gazon, ou encore à l'usage d'engrais chimiques;

CONSIDÉRANT que, bien que des études ont depuis démontré le potentiel et l'impact positif d'un verdissement plus diversifié, l'idée de cette «pelouse parfaite» demeure bien ancrée au sein d'une part importante de la population, autant que dans le cadre réglementaire de nombreuses municipalités tant au Québec qu'ailleurs;

CONSIDÉRANT que le gazon du Kentucky, dont l'usage est soutenu par la réglementation, demande énormément d'eau pour son entretien et ne peut être considéré, de ce fait, comme une solution véritablement écologique - par exemple :

(1) en ce qui a trait à la consommation d'eau, alors que dans certaines régions, l'arrosage du gazon nécessitant environ de 4 à 5 litres d'eau par mètres carrés est considéré comme responsable du gaspillage de grandes quantités d'eau potable;

(2) en lien avec son entretien, alors que les pelouses requièrent souvent l'utilisation d'engrais chimiques, substances qui sont en partie responsables de la pollution des nappes phréatiques, des cours d'eau ou encore de l'air et des sols.

CONSIDÉRANT que les citoyens qui, actuellement, visent à «faire autrement» peuvent être la cible de pressions négatives, à l'image de ce jeune couple résident du quartier Lairet dont la situation a été relayée dans le webjournal Monlimoilou à l'été 2021;

CONSIDÉRANT qu'il existe pourtant des alternatives au gazon reconnues, telles que les plantes indigènes, les couvres-sol comme le trèfle ou la pelouse écologiques;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec préconise dans son approche la culture de plantes indigènes, mieux adaptées à notre climat, notamment par le biais de recommandations et propositions disponibles sur son site Internet;

SUR PROPOSITION DE MARJORIE RAMIREZ, DÛMENT APPUYÉE PAR JULIE BELLAVANCE, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou recommande à la Ville de Québec d'agir concrètement afin de contribuer de façon active à renverser la tendance actuelle, notamment :

- En mettant à jour sa réglementation afin de permettre, de façon encadrée, la culture d'autres espèces que la pelouse;
- En retirant l'exigence sur la hauteur du gazon, celle-ci n'étant de toute façon pas cohérente avec les méthodes prônées par les experts en environnement et en horticulture, voire même avec les recommandations publicisées par l'administration municipale sur son propre site Internet;

- En sensibilisant la population aux effets et impacts nuisibles rattachées à la pose ou à l'entretien de la pelouse, de même qu'aux impacts positifs pour la santé publique ou encore pour la biodiversité rattachées à des options horticoles «non-traditionnelles»;
- En éliminant l'utilisation de pesticides, tels que le glyphosate, des pratiques horticoles permises et recommandées par la Ville de Québec, voire même à en interdire l'utilisation sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Participation du conseil de quartier à la consultation publique concernant les quartiers de la Canardière

Raymond Poirier mentionne que le conseil de quartier a reçu une invitation pour participer à la consultation publique concernant les quartiers de la Canardière. Le conseil entend y participer.

13. Période d'échange, d'information et de suivi concernant les comités externes du conseil de quartier

- Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville
- Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec
- Comité cohabitation Port-Communauté
- Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles
- Table de concertation Vélo des conseils de quartier
- Table de concertation Mobilité des quartiers centraux
- Table de concertation des conseils de quartier de Limoilou

Ce point est reporté à la rencontre d'octobre du conseil de quartier.

14. Suivis des dossiers

- Révision de la norme de nickel par le gouvernement du Québec

Julie Bellavance mentionne que le conseil de quartier a pris connaissance du projet du gouvernement de réviser la norme de nickel permise dans l'air. À cet effet, il a rédigé une lettre, en collaboration avec les conseils des quartiers centraux, qu'il acheminera au gouvernement fédéral à la suite de la période électorale. Suzanne Verreault mentionne qu'une période de consultation publique suivra la prépublication du règlement. La date de la prépublication, cela dit, n'a toujours pas été déterminée.

- Tunnel Québec-Lévis

Une lettre, rédigée en collaboration avec six conseils de quartiers, a été acheminée au gouvernement provincial.

- Ruelles

Raymond Poirier propose qu'un sous-comité soit mis en place pour réfléchir à la deuxième phase du projet du conseil de quartier portant sur les ruelles. Marjorie Ramirez et Julie Bellavance se joignent au président pour faire entamer cette nouvelle étape.

15. Suivis des projets

- Limoil'Air

Le projet Limoil'Air a été déposé au fonds écoresponsable de la caisse Desjardins de Limoilou. L'équipe du projet veut proposer aux citoyens une démarche scientifique visant à analyser les données récoltées par des capteurs de qualité de l'air dans le quartier. Plusieurs experts participeront au projet afin d'aider les résidents à comprendre les résultats qu'ils obtiendront.

- Frigo-partage dans le Vieux-Limoilou

Le conseil a amorcé des démarches afin qu'un frigo-partage soit installé dans le quartier. Les membres en sont à obtenir la bénédiction de l'administration municipale. Comme l'arrondissement interdit l'aménagement d'électroménagers en façade, le conseil devra profiter d'une réglementation d'exception. Des administrateurs ont, en outre, approché des associations de commerçants, de même que des organisations communautaires, afin d'obtenir leur appui. La SDC de la 3^e Avenue entend d'ailleurs participer financièrement au projet, si nécessaire.

Julie Bellavance explique que pour répondre aux exigences du MAPAQ, le frigo doit comporter une inscription invitant ses usagers à être prudents quant à la fraîcheur des aliments, comme personne n'y veille vraiment. Notons que plusieurs systèmes de frigo-partage sont «clandestins», c'est-à-dire qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une demande à la Ville.

- Bac à jouets communautaires

Aucun suivi.

16. Fonctionnement du conseil de quartier

- Correspondance et communications

Les demandes que les citoyens ont acheminées au conseil feront, pour certaines d'entre elles, l'objet d'une réflexion de la part des membres. C'est entre autres le cas de la question d'un citoyen, qui s'interrogeait quant à l'absence d'équipement sportif en plein air dans le quartier. Il en va de même pour les récentes demandes au sujet des bandes vertes dans le secteur (des trottoirs de la 13^e Rue, qui ont été rénovés, auraient pu engendrer une démarche de végétalisation), et des nouvelles limites de vitesse près des écoles primaires.

- Trésorerie

Aucun suivi.

- Paiement secrétariat

RÉSOLUTION 21-07-41 CONCERNANT LES DÉPENSES EN LIEN AVEC LA PROMOTION DU SONDAGE SUR LES RUELLLES DU QUARTIER

SUR PROPOSITION DE MARTIN CLAVEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR AUDE BRASSARD-HALLÉE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser 200 \$ de dépense pour la promotion du sondage portant sur les ruelles du quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 21-07-42 CONCERNANT LES DÉPENSES EN LIEN AVEC L'ACTIVITÉ SOCIALE DU CONSEIL DE QUARTIER

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR SÉBASTIEN LACHANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le remboursement de 100\$ à Martin Claveau pour les dépenses liées à l'activité sociale du conseil de quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 21-07-43 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE MARTIN CLAVEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR JULIE BELLAVANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 85 \$ à Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier de septembre 2021, conditionnellement à la réception du document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 21-07-44 CONCERNANT LE PAIEMENT DES DÉPENSES LIÉES À LA PREMIÈRE RENCONTRE DES CONSEILS DE QUARTIER DE L'ARRONDISSEMENT

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR PASCAL MARIER-DIONNE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le remboursement, à Julie Bellavance, des dépenses liées à l'organisation de la première rencontre des conseils de quartier de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 21-07-45 CONCERNANT L'ABONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER À MONLIMOILOU.COM

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR PASCAL MARIER-DIONNE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement, à Monlimoilou.com, d'une facture de 287\$ pour son abonnement au site.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Divers

- Promenade ruelles vertes

Nature Québec organisera une promenade dans les ruelles du quartier.

18. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée à 22 h 06.

_____ SIGNÉ

Raymond Poirier, Président

_____ SIGNÉ

Pascal Marier-Dionne, Secrétaire